

DOSSIER DE PRESSE



Sommaire

Communiqué de presse

Changement climatique, qualité de l'air et sécurité routière : des enjeux majeurs

- I. L'impact de la mobilité en milieu urbain
- II. L'action du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère des Transports, de l'Equipeement, du Tourisme et de la Mer

La Semaine européenne de la mobilité 2006

« Bougez autrement. La meilleure énergie, c'est la vôtre... »

- I. Une semaine pour apprendre à bouger autrement
L'objectif de la Semaine européenne de la mobilité
Tester des modes de transport alternatifs
Thème 2006 : le changement climatique
- II. Les organisateurs
- III. Les outils de communication

La Semaine européenne de la mobilité 2006

Une mobilisation exceptionnelle

- I. Déjà plus de 210 actions,
dont plus de 100 villes et collectivités en France
- II. Quelques exemples d'actions
- III. En Europe...

Les trophées 2005 de la Semaine européenne de la mobilité

Les partenaires de la Semaine



Paris, le 5 septembre 2006

La Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2006



Une mobilisation exceptionnelle

Le 5 septembre 2006, **Nelly Olin**, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, et **Dominique Perben**, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, ont présenté l'édition 2006 de la Semaine européenne de la mobilité et remis les trophées de l'édition 2005.

La Semaine européenne de la mobilité, initiée chaque année depuis 2002 par la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, aura lieu **du 16 au 22 septembre**, avec pour thème principal en 2006 : **le changement climatique**.

Organisée en association avec l'ADEME, le GIE Objectif transport public GART/UTP, et en partenariat avec la FUBicy et le Club des Villes Cyclables, cette semaine se décline en France avec l'opération « **Bougez autrement** ». L'objectif est d'informer le public sur les problématiques de déplacements urbains et de l'inciter à modifier ses comportements en faveur de modes de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle (bus, vélo, marche...).

L'édition 2006 de la Semaine européenne de la mobilité connaît un succès sans précédent. Au 1^{er} septembre 2006, déjà **104 villes et collectivités, 42 associations, 22 entreprises, 29 entreprises exploitant un réseau de transport et 13 services de l'Etat** avaient décidé d'y participer en France.

Soit, un total de plus de 210 acteurs mobilisés !

Pour connaître tous les participants de la Semaine et tout savoir sur l'opération :
www.bougezautrement.gouv.fr

Changement climatique, qualité de l'air et sécurité routière : des enjeux majeurs

I. L'impact de la mobilité en milieu urbain

Pourquoi faut-il bouger autrement ?

Parce que les activités humaines et notamment les transports engendrent :

- une augmentation des gaz à effet de serre dangereuse pour notre planète ;
- une pollution de l'air dangereuse pour notre santé.

Parce qu'en France, les transports sont à l'origine de 35 % des rejets en dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre.

Pour que nos villes retrouvent une meilleure qualité de vie et que l'on puisse s'y déplacer en toute sérénité et avec fluidité.

Les conséquences de l'effet de serre

En un siècle, les activités humaines ont fait augmenter de 35 % les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ce qui pourrait conduire selon certaines analyses à un réchauffement climatique de la planète, qui pourrait atteindre jusqu'à 5,8°C en 2100 en entraînant des phénomènes climatiques extrêmes, l'augmentation du niveau des océans, le retrait des glaciers, l'augmentation de la fréquence des sécheresses, des maladies...

Améliorer la qualité de l'air pour protéger notre santé

La qualité de l'air dans nos villes s'est très nettement améliorée depuis 30 ans, en particulier du fait de la diminution des rejets industriels et de l'amélioration des normes sur les voitures. Néanmoins, les émissions de particules et d'oxyde d'azote dues aux transports routiers doivent encore être réduites.

Ainsi, quel que soit le déplacement (se rendre à son travail, acheter une baguette de pain, aller chercher ses enfants...), les statistiques sont éloquentes : **1 déplacement automobile sur 2 est inférieur à 3 km et 1 sur 4 est inférieur à 1 km !**

Pollution sonore, le fléau des villes

La **pollution sonore** est la **1ère nuisance environnementale perçue** au quotidien par les Français. Les transports terrestres, et notamment la voiture, sont responsables de 80 % du bruit en ville. En particulier, les deux roues motorisés polluent presque autant que les voitures et font 2 fois plus de bruit !

Des conséquences sanitaires qui jouent sur notre qualité de vie

Les émissions de particules, d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures des véhicules ont de nombreuses conséquences sanitaires :

- **stress, insomnies**, etc ;
- **augmentation des affections respiratoires** : bronchiolites, rhino-pharyngites, etc... ;
- **dégradation de la fonction ventilatoire** : baisse de la capacité respiratoire, toux ou crises d'asthme ;
- **augmentation de la morbidité cardio-vasculaire** due aux particules fines ;
- **dégradation des défenses de l'organisme aux infections microbiennes** ;

- **incidence sur la mortalité à court terme** pour affections respiratoires ou cardio-vasculaires (dioxyde de soufre et particules fines) ;
- **incidence sur la mortalité à long terme** par effets mutagènes et cancérigènes (particules fines, benzène).

Une étude de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE) menée en 2003 a estimé à près de 10 000 le nombre de décès prématurés attribuables en France à ces pollutions en 2002. Une étude européenne a pour sa part démontré que la pollution par les particules en ville diminuait l'espérance de vie de 9 mois.

II. L'action du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère des Transports, de l'Equipeement, du Tourisme et de la Mer

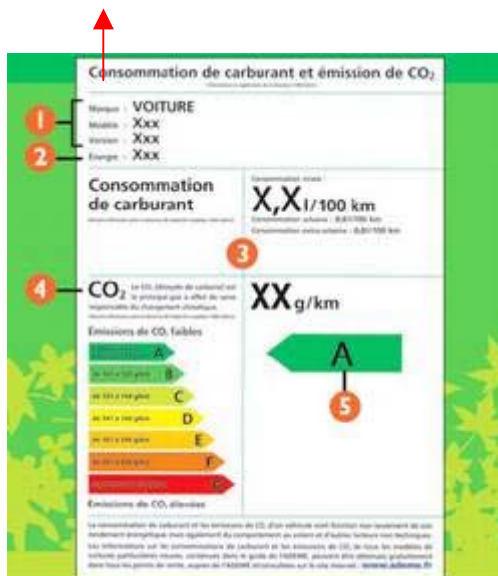
La lutte contre le changement climatique et le Plan Climat sont les priorités du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Rappelons que le Plan Climat 2004-2012, annoncé le 22 juillet 2004 par le Gouvernement, permettra à la France de remplir son engagement au titre du protocole de Kyoto (émissions de gaz à effet de serre en 2008-2012 au même niveau qu'en 1990).

Dans le cadre du Plan Climat, toutes les incitations financières mises en place par le Gouvernement vont contribuer à orienter les Français vers des véhicules plus écologiques, moins émetteurs de gaz à effet de serre, mais aussi économiques dans un contexte d'augmentation des prix du pétrole.

L'étiquette énergie/CO₂ désormais obligatoire sur tous les véhicules à la vente

Mise en place de manière anticipée par Dominique Perben, Ministre des Transports, de l'Equipeement, du Tourisme et de la Mer et Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, avec les constructeurs français, l'étiquette énergie est désormais obligatoire pour les voitures neuves à la vente.



Pour lutter contre le changement climatique, l'étiquette énergie, prévue par le Plan Climat, est obligatoire depuis le 10 mai 2006 sur les voitures particulières neuves à la vente. Cette mesure permettra aux consommateurs de choisir leur véhicule en connaissance de cause.

L'étiquette est établie avec le guide des consommations conventionnelles et des émissions de gaz carbonique (CO₂) des voitures particulières neuves mises en vente en France, réalisé tous les ans par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie).

Une carte grise plus chère pour les véhicules les plus polluants

Les véhicules les plus consommateurs de carburants, donc les plus polluants, ont vu leur carte grise augmenter. Ce prélèvement s'applique depuis le 1^{er} janvier 2006 aux véhicules émettant plus de 200 grammes de CO₂ par kilomètre. Une surtaxe pour les véhicules très polluants est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2006 (2€ /g de CO₂ supplémentaire entre 200 et 250 g de CO₂ par km et 4 € /g de CO₂ au-delà de 205 g de CO₂ par km).

Par ailleurs, une taxe sur les véhicules de société a été également mise en place cette année. Elle incite les entreprises à choisir des véhicules plus propres.

Une augmentation du crédit d'impôt pour les voitures propres

Le crédit d'impôt, dont bénéficient les véhicules électriques, hybrides ou au gaz, a été élevé de 1 525 à 2 000 € cette année.

Des programmes de recherche et de développement en faveur de la voiture Propre

Au-delà de ces mesures incitatives pour les particuliers, le Gouvernement agit également en matière de recherche et de développement. Ainsi, suite à l'impulsion du Président de la République, l'Agence de l'innovation industrielle a identifié de grands programmes de recherche et développement industriel. Parmi ces programmes, 100 millions d'euros seront consacrés au développement d'un véhicule familial émettant moins de 100 grammes de CO₂ /km et consommant moins de 3,4 litres / 100 km. Ils renforcent considérablement les moyens du programme « véhicules propres », et de la partie environnement du programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT), et permettent d'élargir leur thématique à ce véhicule familial finalisé.

Une publication annuelle du bilan de la qualité de l'air en France

Chaque année le ministère de l'écologie et du développement durable publie sur son site Internet le bilan national de la qualité de l'air en France.

Si en 2003, une augmentation des concentrations de certains polluants avait été constatée du fait notamment des conditions climatiques exceptionnelles, les années 2004 et 2005 ne confirment pas cette évolution et ont été marquées par un retour aux tendances observées antérieurement.

Ainsi le ministère se félicite que pour certains polluants, comme les oxydes d'azote et de soufre, la baisse des concentrations dans l'air ambiant se poursuive en 2005.

Des efforts de réduction des émissions sont toutefois encore nécessaires. En effet, des dépassements des valeurs limites pour la protection de la santé sont encore constatés, notamment en situation de proximité automobile (pour les oxydes d'azote et les poussières) ou industrielle (pour le dioxyde de soufre). Par ailleurs, l'augmentation des niveaux de fond en ozone reste préoccupante.

La surveillance de la qualité de l'air est actuellement réalisée sur tout le territoire français par 37 associations agréées (AASQA), à l'aide notamment d'environ 2000 capteurs automatiques répartis sur près de 700 stations fixes. Ce dispositif permet aux habitants des 55 agglomérations de plus de 100 000 habitants de disposer d'informations en continu sur la qualité de l'air. Le reste du territoire

fait l'objet d'une surveillance soit par des moyens automatiques, soit à l'aide de campagnes de mesures ou d'outils de modélisations.

Un Plan pour les biocarburants

L'utilisation de biocarburants, en substitution partielle aux carburants fossiles, permet de limiter les émissions, et à plus long terme, de pallier un épuisement à la fin du siècle des réserves de pétrole actuellement recensées.

L'utilisation des biocarburants représente pour la France un double atout : accroître son indépendance énergétique et favoriser le développement agricole.

La directive européenne du 8 mai 2003 donne un **objectif indicatif de 5,75% en 2010** de carburants liquides provenant de la biomasse.

La France s'engage résolument dans l'application de cette directive. L'augmentation progressive de la teneur en biocarburants représentera près d'un décuplement des capacités par rapport à la situation actuelle, et devrait placer la France au premier rang européen.

Le Plan Biocarburants concrétise une des mesures de réduction des gaz à effet de serre prévues par le Plan Climat. Cette mesure, si elle est pleinement appliquée, devrait permettre de réaliser des réductions totalisant **7 MtéqCO₂ à l'horizon 2010**.

Le rapport « Mobilité, transport et environnement » de la CCEE

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, créée en 1998, regroupe 22 membres des administrations et 22 membres de la société civile. Sa mission est d'établir des données économiques relatives à l'environnement.

Son dernier rapport thématique consacré aux transports et à l'environnement sera présenté à l'occasion de la semaine de la mobilité. Il a été le fruit d'une pleine collaboration entre le Ministère de l'écologie et du développement durable et le Ministère de l'équipement et des transports.

Le rapport étudie les relations entre mobilité, transport et environnement afin d'examiner les multiples incidences des mobilités, des transports et leurs effets externes.

Il propose une combinaison d'actions pour limiter les nuisances environnementales des transports : développement de technologies plus propres, actions sur les comportements, reports modaux et maîtrise de la mobilité, afin d'atteindre cet objectif de la manière la plus efficace pour la collectivité.

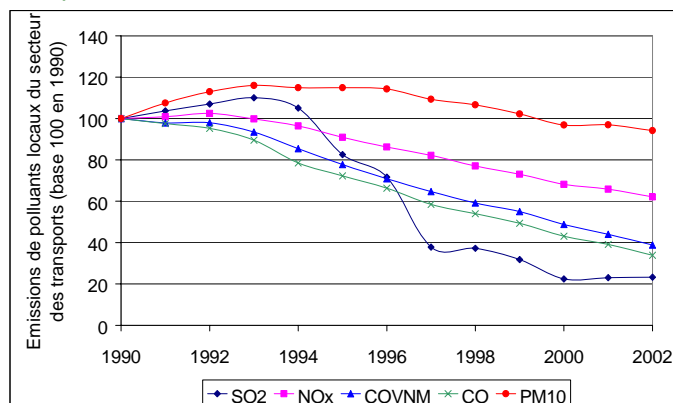
Réduire les émissions des véhicules

La chasse aux polluants

Responsable de la réglementation des véhicules en France, le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer joue un rôle important auprès de la commission de Bruxelles, dans la définition des normes européennes. Ces normes visent à faire baisser les émissions de polluants des véhicules.

Les émissions de polluants dans le secteur des transports

- Une décroissance des émissions de polluants locaux depuis le début des années 1990 :



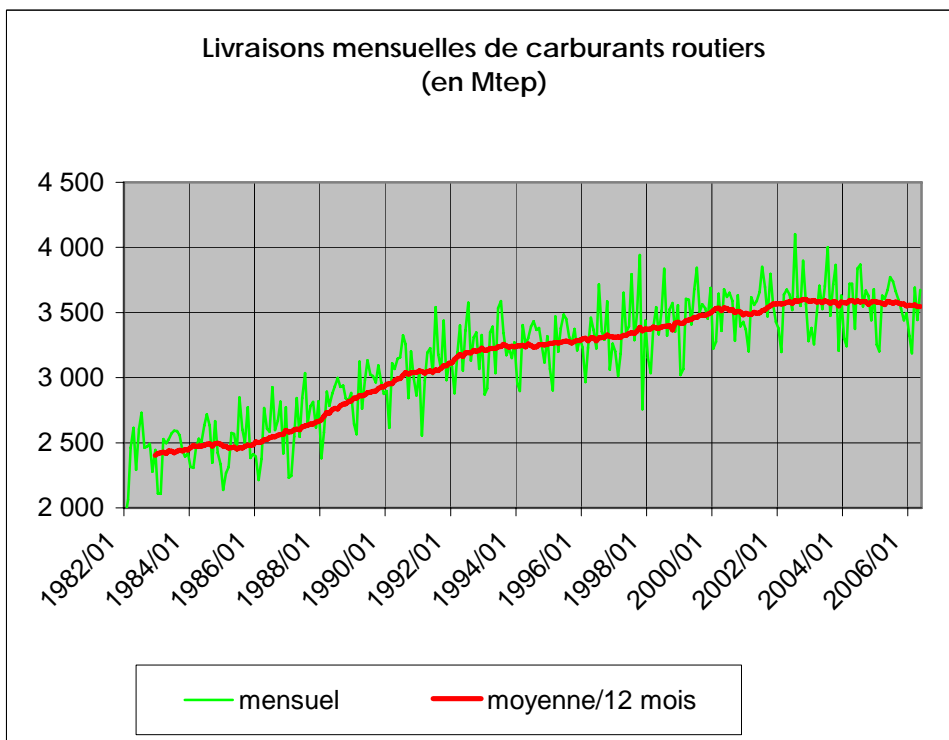
Rendez-vous du SES - 09/06/05

DAEI/SES - O. Rolin

On constate depuis 1990 une très nette amélioration en la matière grâce à une politique de normes de plus en plus restrictives. Les émissions de particules ont ainsi diminué de 80% pour les poids lourds neufs avec la mise en place à partir de cette année de la norme Euro IV.

Plus de trafic, moins de carburant

En 2005, pour la 4^{ème} année consécutive, la consommation de carburants dans le secteur des transports routiers s'est stabilisée, bien que le trafic ait continué à augmenter. Ce résultat est en partie dû aux mesures de réduction des vitesses, de resserrement des contrôles et aux progrès technologiques sur les motorisations.



Mesure du carburant qui est livré aux stations services en France en millions de tonnes équivalent pétrole

Vers une route apaisée

La mobilisation pour une route plus sûre enregistre des résultats favorables qui vont au-delà de la diminution du nombre de tués sur nos routes. Il semble que, peu à peu, l'attitude des automobilistes change. Le contrôle plus strict de la limitation des vitesses a eu aussi un impact sur la consommation d'énergie.

Prise de conscience individuelle et collective, meilleur respect du Code de la route et des limitations autorisées, autant de facteurs qui ont permis de gagner des vies et d'épargner des blessés.

Promouvoir l'écoconduite

L'écoconduite est un ensemble de règles et de comportements qui visent à diminuer la consommation des véhicules.

L'écoconduite entraîne **des économies en carburant**. En effet, le respect des consignes de conduite peut réduire de 5 à 25% la consommation de carburant. Un véhicule roulant à l'essence pourrait économiser, en moyenne, jusqu'à 181,24 euros par an et 228,17 euros pour un diesel.

D'autre part, les économies effectuées en combustion de carburant se traduisent directement par **des réductions de gaz à effet de serre**. L'application du programme écoconduite en Europe pourrait entraîner une réduction d'environ 50 millions de tonnes de CO₂ jusqu'en 2010 et permettre 20 milliards d'euros d'économies d'énergie.

L'écoconduite **réduit par ailleurs la nuisance sonore**. Le passage d'un régime moteur de 4000 tours/minute à 2000 tours/minute permet de diviser l'intensité acoustique par 32.

L'écoconduite a également un impact direct **sur la sécurité au volant** dès lors qu'elle implique un changement de comportement.

Le respect de ces règles, au sein des entreprises qui prévoient des formations pour leur personnel, entraîne ainsi **une réduction des accidents des véhicules de fonction**, de 10 à 15% en moyenne.

Développer des modes de transports complémentaires à la route

Dominique Perben a présenté, le 29 mars, en Conseil des ministres des mesures pour développer l'usage des modes complémentaires à la route, notamment pour des transports de volumes importants à longue distance.

Depuis 20 ans, la route gagne des parts de marché dans le transport de marchandises (de 58% à 80% en 20 ans). Le développement des modes complémentaires pourrait réduire la saturation des réseaux routiers, contribuer à préserver l'environnement et limiter la consommation d'énergie.

Le transport ferroviaire

Le gouvernement favorise la création de corridors de fret internationaux. L'Etat soutient et accompagne le plan de modernisation de la SNCF. Enfin, les projets d'autoroutes ferroviaires à longue distance se développent : dès 2007, la France comptera deux services de ce type (traversée alpine, Luxembourg-Perpignan) tandis que les travaux nécessaires à la réalisation d'un axe Nord-Pays Basque seront engagés.

Le transport fluvial

Il connaît un regain d'activité, notamment dans le transport de conteneurs. Sa progression passe par l'amélioration de l'infrastructure pour laquelle l'Etat investit (+25% pour les ressources pérennes de Voies Navigables de France depuis 2005). Le gouvernement a également mis en place un régime d'aide pour moderniser la flotte, et promouvoir la profession.

Le domaine portuaire et maritime

Le gouvernement donne une nouvelle impulsion à la politique portuaire. L'objectif est de tripler le trafic actuel de conteneurs du port du Havre d'ici 2012. Port 2000, inauguré le 30 mars 2006, est un outil capable d'améliorer sa part des trafics internationaux. Les « autoroutes de la mer », lignes régulières lancées entre les ports des façades maritimes, permettront de charger des camions ou des conteneurs, en substitution de transit routier. Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et Magdalena ÀLVAREZ ARZA, son homologue espagnole, ont installé le 26 juin 2006 la commission commune de sélection des projets, qui recevront un soutien communautaire.

Le transport intermodal

Il combine ces différents modes avec la route et connaît des évolutions contrastées. Si le transport fluvial est particulièrement dynamique, le transport combiné rail-route est en restructuration. Le gouvernement encourage le regroupement de marchandises transportées sur longue distance par l'augmentation de 50% des moyens d'aide au transport combiné pour l'année 2006.

Promouvoir les modes de transports « doux »

Avril 2006 : nomination d'un coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo

Le Président de la République a nommé auprès du ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, un coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo. Il s'agit pour Hubert Peigné de développer une politique en faveur de ce mode « doux ».

Conscient de l'intérêt de ce moyen de transport pour la santé publique, l'aménagement du territoire, l'offre touristique et l'amélioration du cadre de vie, le Gouvernement désire soutenir une politique ambitieuse en faveur des déplacements en mode « doux » en général et de la bicyclette en particulier.

Des expériences nombreuses sont menées au niveau local à l'initiative des élus ou des associations. Ces bonnes pratiques méritent d'être portées à la connaissance de tous. Leur généralisation progressive peut en effet contribuer à positionner le vélo comme un élément structurant des déplacements urbains quotidiens, en particulier pour ce qui concerne les déplacements domicile-école, domicile-travail et les déplacements professionnels.

Le coordonnateur est ainsi chargé de :

- proposer aux acteurs du vélo (représentants des élus et des usagers) d'identifier les apports réglementaires nécessaires aux normes existantes afin d'aboutir à des propositions de projets de loi ou de décret et à la proposition de dispositifs spécifiques (logement HLM, ANAH, ...);
- redonner confiance aux usagers potentiels du vélo en milieu urbain en rendant les circulations urbaines apaisées (infrastructure et conditions des règles d'utilisation de la voirie);

- rechercher au sein des réseaux la complémentarité des modes de transport avec le vélo, (possibilité de trouver facilement, et dans le cadre ou en complément de l'offre de transports publics, un vélo à louer, un endroit où stationner son vélo, des services aux cyclistes, comme la capacité à embarquer son vélo dans les transports collectifs...);
- diffuser et mettre en valeur les pratiques innovantes et performantes existantes y compris à l'étranger pour que des services de même nature se mettent en place là où les autorités locales souhaitent œuvrer en faveur du développement des modes de transports alternatifs ou complémentaires à la voiture particulière ;
- favoriser l'équipement des nouveaux projets immobiliers et aménagements urbains de points de stationnement pour les vélos ; permettre, dans le cadre de rénovations importantes de bâtis existants, la prise en compte de ces aménagements au même titre que les autres services de la vie collective (tri sélectif, boîtes aux lettres, poussettes pour enfants...).

Etablir un « code de la rue »

Le terme « code la rue » est utilisé par référence à l'exemple belge. En effet, la Belgique a mené une réflexion importante sur un meilleur partage de l'espace public urbain entre toutes les catégories d'usagers et une plus grande sécurité des déplacements par modes « doux ». Cela s'est traduit notamment par d'importantes modifications du code de la route belge.

Dominique Perben a installé un groupe de travail sur le sujet le 18 avril 2006.

Les enjeux : partager la voirie en toute sécurité

Cette réflexion consiste à engager un travail de réflexion sur les évolutions souhaitables du code de la route et la création de nouveaux outils techniques d'aménagement de l'espace public urbain.

Les propositions suivantes sont notamment formulées par certains acteurs :

- un principe général de prudence, établissant une responsabilité de l'usager le plus fort par rapport au plus faible ;
- le concept de « zone de rencontre » (zone avec priorité aux piétons et vitesse limitée à 20 km/h) ;
- la généralisation du contresens cyclable à toutes les rues en sens unique.

Elles doivent être examinées et discutées par le groupe de réflexion, dont le premier travail consiste en l'identification des dispositions du code de la route spécifiques au milieu urbain. Le ministre Dominique Perben a fixé une échéance pour les premiers résultats à octobre 2006.

"Les comptes des transports en 2005 : des enseignements intéressants

Les comptes des transports en 2005 font apparaître une baisse du trafic routier de 1,4%, baisse observée pour la première fois depuis 1974. Plus intéressant encore est le fait que cette baisse est concentrée sur les courts trajets, alors même que les transports collectifs sont très dynamiques depuis une dizaine d'années.

Dans le même temps, la consommation de carburant routier continue de diminuer.

Ces données légitiment donc pleinement les politiques menées par le gouvernement en matière de transport collectif, les tendances observées confirmant que le transport collectif est parfaitement apte à gagner des parts de marché et à se positionner comme un élément structurant de la mobilité.

Le Ministère des Transports a publié le 5 septembre un numéro de "SESP en bref" consacré à ces chiffres" / document annexe.

La Semaine européenne de la mobilité 2006

« Bougez autrement. La meilleure énergie, c'est la vôtre... »

I. Une semaine pour apprendre à bouger autrement

L'objectif de la Semaine européenne de la mobilité

Depuis 2005, avec « **Bougez autrement** », la Semaine des transports publics et la journée sans voiture ont disparu au profit de la Semaine européenne de la mobilité. Le 22 septembre reste la journée phare de la Semaine.

L'opération « **Bougez autrement** » est organisée du 16 au 22 septembre par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, l'ADEME et le GIE Objectif transport public GART/UTP, en partenariat avec la FUBicy et le Club des Villes Cyclables.

L'objectif, décliné en France avec « **Bougez autrement** », est d'informer le public sur les problématiques de déplacements et de l'inciter à modifier ses comportements en faveur de modes de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle.

Tous les acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations, réseaux exploitants...) sont invités à se mobiliser, suite à l'appel à projets lancé en juin dernier.

La multiplication des actions doit permettre de créer une véritable synergie en ce sens et d'obtenir ainsi un impact significatif auprès de la population.

Tester des modes de transport alternatifs

Au-delà de l'action de sensibilisation à grande échelle, cette manifestation permet de tester *in situ* de nouveaux modes de déplacement (bus à gaz, vélo, véhicule propre...), des démarches innovantes en matière d'organisation des déplacements (Plans de Déplacements Urbains, Plans de Déplacements d'Entreprises, co-voiturage, auto-partage...) et des aménagements adaptés qui concourent ainsi à une mobilité durable.

Thème 2006 : le changement climatique

Chaque année, la Commission européenne décide d'une thématique centrale autour de laquelle les acteurs locaux sont amenés à réfléchir.

En 2006, le thème est **le changement climatique**.

En effet, le changement climatique est un des plus grands défis auxquels le monde doit faire face aujourd'hui. En Europe, l'année 2005 restera particulièrement emblématique des conséquences du changement climatique, principalement en Espagne, au Portugal, en Italie, en Bulgarie, en Roumanie, mais également en Autriche et en Allemagne.

II. Les organisateurs

Opération menée depuis 1997 par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, qui est le conducteur de la Semaine au plan européen.

Pour la première fois en 2006, le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer est co-organisateur de l'événement.

Autres co-organismes : l'ADEME et le GIE Objectif transport public GART/UTP.

Les partenaires : la FUBicy et le Club des Villes Cyclables.

IV. Les outils de communication

▪ Le guide de l'éco-mobilité

Les enjeux, l'éco-calculateur, « tout-voiture » ou « éco-mobile » ?, au travail autrement, à l'école autrement, faire ses courses autrement, les loisirs autrement, liens internet utiles...

- o cible : grand public
- o diffusion :
 - 322 000 exemplaires aux porteurs de projet
 - VINCIPARK, partenaire, en imprime 80 000 exemplaires pour distribuer dans son réseau national



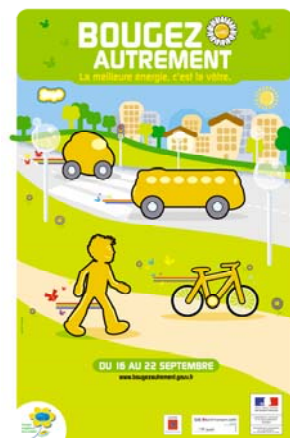
MODE DE DÉPLACEMENT	COUT	POLLUTION CO2
Voiture	100 x 0,15 = 15 €	100 x 120 = 12 000 g
Bus	100 x 0,10 = 10 €	100 x 80 = 8 000 g
Bicycle	100 x 0,05 = 5 €	100 x 20 = 2 000 g
Marche	100 x 0,02 = 2 €	100 x 5 = 500 g

- **L'affiche « bougez autrement »**

- cible : grand public
- diffusion
 - 31 000 exemplaires aux porteurs de projets

partenaire :

- INSERT Affichage, partenaire, en affiche 2500 exemplaires dans son réseau



- **Un kit de communication pour les porteurs de projets**

Les acteurs de la Semaine ont accès aux fichiers d'exécution téléchargeables de tous les outils de communication et peuvent ainsi les imprimer et les personnaliser en fonction de leurs besoins :

www.bougezautrement.gov.fr

- **La carte postale « bougez autrement »**

- cible : jeunes entre 15 et 30 ans
- diffusion :
 - Cart'Com, partenaire, en diffuse 10 000 exemplaires dans son réseau à Paris



- **Le spot TV**

- cible : grand public
- diffusion : spot de 15"
- Diffusion gracieuse par TF1, RTL 9, France 5, MCM Pop, partenaires

- **Le spot radio**

- cible : grand public
- diffusion : spot de 20"
- Diffusion gracieuse par NRJ, partenaire

La Semaine européenne de la mobilité 2006

Une mobilisation exceptionnelle

I. Déjà plus de 210 actions, dont plus de 100 villes et collectivités en France

Au 1^{er} septembre 2006, déjà **210 acteurs** (dont **104 villes et collectivités**, 42 associations, 22 entreprises, 29 entreprises exploitant un réseau de transport et 13 services de l'Etat) avaient décidé de se mobiliser en France pour la Semaine européenne de la mobilité.

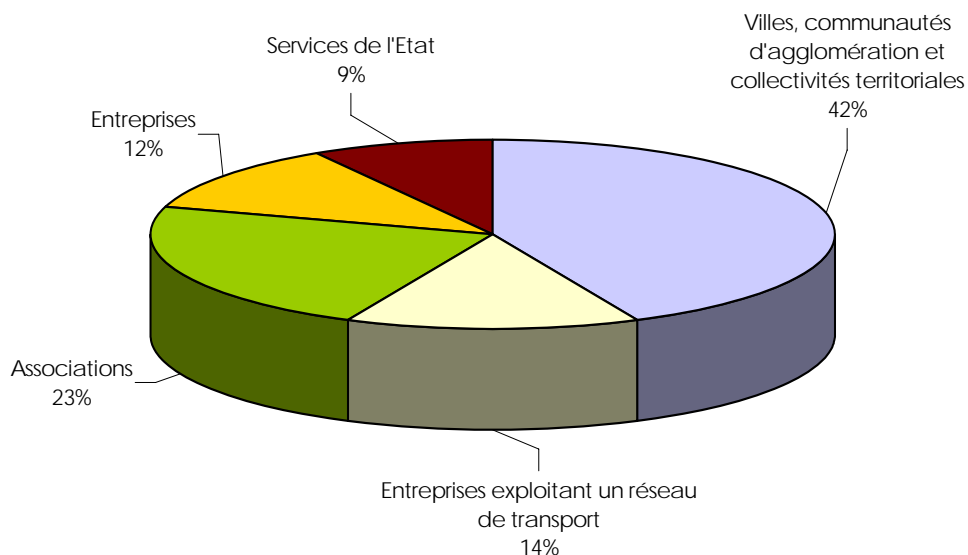
D'ici le 16 septembre, d'autres participants rejoindront la liste des acteurs de la Semaine européenne de la mobilité.

Pour suivre en temps réel l'évolution des inscriptions : www.bougezautrement.gouv.fr

Chacune de ces entités peut faire évoluer les comportements en proposant des modes de transport mieux adaptés à la ville. Les acteurs locaux ont ainsi souhaité participer et montrer leur dynamisme au travers d'actions concrètes intégrées dans des politiques pérennes pour un meilleur cadre de vie. Un programme riche et original, à la hauteur des aspirations de cette Semaine européenne de la mobilité.

Une mobilisation de tous les acteurs

Estimation réalisée à partir du nombre d'actions inscrites au 31 août 2006.



>> *Détail des programmes de l'ensemble des acteurs classés par région en annexe du dossier de presse*

*Les villes et collectivités françaises
engagées dans la Semaine européenne de la mobilité classées par département
(au 1^{er} septembre 2006)*

VILLE OU COLLECTIVITE	POPULATION
01 - Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse	70 000
02 - Château -Thierry	15 000
02 - Villers -Cotterêts	10 123
04 - Manosque	22 000
06 - Cannes	69 000
06 - Mandelieu-la-Napoule	20 000
08 - Charleville-Mézières	56 000
10 - Communauté de l'Agglomération Troyenne - Troyes	121 493
11 - Narbonne	48 020
13 - Agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile - SITCA	90 000
13 - Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	334 000
13 - Marseille Provence Métropole	1 000 000
17 - Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais	54 775
17 - La Rochelle	80 000
18 - Bourges	72 500
19 - Communauté d'agglomération de Brive	80 000
19 - Tulle	15 496
22 - Conseil Général des Côtes d'Armor	554 000
22 - Plerin	13 000
22 - Saint-Brieuc	112 000
25 - Communauté d'agglomération du pays de Montbéliard	120 000
25 - Conseil général du Doubs	499 062
25 - Conseil régional de Franche-Comté	350
26 - Bourg-lès-Valence	19 000
26 - Romans-sur-Isère	33 667
26 - Saint-Paul-Trois-Châteaux	7 800
29 - Brest Métropole Océane - Communauté urbaine de Brest	213 545
29 - Carhaix-Plouguer	8 026
29 - Landerneau	15 141
29 - Quimper Communauté	85 000
30 - Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole	216 000
31 - Agglomération Toulousaine - Tisséo - SMTC	850 000
31 - Balma	14 000
31 - Toulouse	430 000
33 - Talence	40 000
34 - Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée	104 000
37 - Département d'Indre-et-Loire	554 003
37 - Tours	137 000
38 - Agglomération Grenobloise - SMTC	395 000
38 - Communauté d'agglomération du pays Voironnais	84 000
38 - Echirolles	33 169
38 - Communautés de communes du Trièves - Syndicat d'aménagement du Trièves	8 559
39 - Dole	26 000
44 - La Chapelle sur Erdre	16 000
44 - Nantes Métropole	560 000
44 - Orvault	23 554
45 - Communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire	270 000
49 - Angers	270 000
49 - Communauté d'agglomération du Choletais	82 500
51 - Châlons-en-Champagne	45 000
51 - Communauté d'agglomération de Reims	218 928

54 - Communauté de communes du Bassin de Pompey	45 000
54 - Communauté de communes Moselle et Madon	23 000
54 - Communauté urbaine du Grand Nancy	265 000
56 - Lorient	190 000
56 - Vannes	53 900
58 - Conseil général de la Nièvre	225 000
58 - Nevers	73 132
59 - Dunkerque Grand Littoral - Communauté urbaine	210 000
59 - Lille Métropole - Communauté urbaine	1 067 345
59 - Roubaix	97 000
60 - Creil	32 000
62 - Calais	78 000
62 - Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin	126 000
63 - Clermont-Ferrand	138 700
64 - Anglet	37 000
66 - Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée	192 000
67 - Conseil général du Bas-Rhin	1 026 023
67 - Obernai	11 500
67 - Strasbourg	451 000
68 - Communauté d'agglomération Mulhouse Sud-Alsace	172 000
69 - Communauté urbaine de Lyon	1 200 000
71 - Le Grand Chalon	108 000
71 - Macon	36 000
73 - Aix-les-Bains	35 000
73 - Chambéry Métropole	120 394
74 - Communauté de l'agglomération d'Annecy	137 000
75 - Paris	2 147 857
75 - Paris (18 ^{ème} arrondissement)	190 000
76 - Communauté d'agglomération de Rouen	400 000
76 - Communauté de communes entre Mer et Lin	5 400
77 - Montereau-Fault-Yonne	33 701
77 - Sénart	108 000
77 - Syndicat intercommunal de transport du bassin Chellois	80 000
78 - Buc	5 800
78 - Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines	83 570
78 - Rosny-sur-Seine	4 800
80 - Amiens	177 000
84 - Communauté d'agglomération Ventoux - Comtat Venaissin	65 000
85 - La Roche-sur-Yon	53 000
89 - Auxerre	40 000
89 - Communauté de communes du Sénonais	41 792
90 - Territoire de Belfort - SMTC	148 000
92 - Colombes	84 000
93 - Communauté d'agglomération de Plaine commune	89 988
93 - Pantin	50 000
93 - Saint-Ouen	40 015
94 - Orly	20 706
95 - Fontenay en Paris	1 722
95 - Garges-les-Gonesse	40 213
974 - Département de La Réunion	600 000
974 - Communauté intercommunale de la région Est	110 000
971 - Saint-François	10 600
974 - Saint-Paul-de-la-Réunion	92 967

II. Quelques exemples d'actions

Voici quelques exemples d'actions qui seront menées pendant toute ou partie de la Semaine européenne de la mobilité :

- *Promotion des transports en commun durant toute la semaine*

Exemples :

- **gratuité du réseau de transport** : ville d'Obernai (67), ville de Tulle (19), communauté de communes Moselle et Madon (54), ville de Manosque (04), gratuité du réseau bus de Romans-sur-Isère (26), gratuité de tout le réseau de Chambéry Métropole (73), offre promotionnelle sur l'ensemble du réseau TER Bretagne (Sncf (35)) ; titre de transport unique pour le bus et le train sur le territoire de Belfort et de Montbéliard (Communauté d'agglomération du pays de Montbéliard (25))...
- **essai des réseaux urbains et interurbains par des automobilistes** sur une semaine à Caeu (CTAC Twisto (14))...
- **nouveau service de transport à la demande qui dessert 9 communes rurales** à Flers (Némus (61))...
- **formation et information aux personnes à mobilité réduite aux arrêts du bus** (ville de Macon (71))...
- **mise en place à titre expérimental d'un couloir de bus à Quimper** (Kéolis Quimper (29))...
- **inauguration de 2 nouveaux bus permettant l'accès des personnes à mobilité réduite à Béziers** (Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (34))...
- **présentation du Plan de déplacement urbain** (Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole (30) et Communauté de Communes du bassin de Pompey (54))...
- Inauguration d'une **nouvelle gare routière** (ville d'Angers (49))...
- Inauguration de la 1^{ère} section d'un site propre pour autobus à Amiens (SEMATA (80))...

- *Promotion et sensibilisation sur le thème du changement climatique*

Exemples :

- **lancement de l'Agenda 21** (Conseil général du Doubs (25))...
- **actions pédagogiques auprès des scolaires et sensibilisation des chefs d'établissements et professeurs pour des actions à mener** durant l'année scolaire (Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (38))...
- **exposition sur l'effet de serre dans le local d'exposition des Galeries Lafayette** à Nantes (Nantes Métropole (44))...

- *Mise en place et promotion des Plans de déplacements Entreprises*

Exemples :

- **offre d'essai gratuit des transports collectifs** durant la semaine (Conseil Général du Bas-Rhin)...
- **signature de la convention PDE** (France Telecom Montpellier (34))...
- limitation des déplacements par **l'organisation de conférences téléphoniques** à Marseille (EDF - DCPM Méditerranée (13))...

- *Mise en place de pédibus*

Exemples :

- mise en place d'un **pédibus pour les établissements du 1^{er} degré** (Ville d'Obernai),
- **vélo-bus** (Réseau Eco-Mobilité à Villeneuve-sur-Lot (47))...
- **premier pédibus** (ville de Vannes (56))...
- mise en œuvre d'un **pédibus pour 2 écoles** (Bourg-lès-Valence (26))...

- *Randonnées*

Exemples :

- **déplacements en vélo** le dimanche (Ouistreham Ville Ouverte (14))...
- **randonnée « flore & patrimoine** (ville d'Auxerre (89))...
- **randonnées vélos** le dimanche (ville de Colombes (92))...
- **sorties vélos**, organisées pour les personnes handicapées (Comité départemental handisport de la Somme (80))...
- **brocante « vélo »** (ville de Calais (62))...

>> *Détail des programmes de l'ensemble des acteurs classés par région en annexe du dossier de presse*

III. En Europe...

Rétrospective sur le nombre de villes européennes engagées ces dernières années...

Année	Villes européennes engagées dans la Semaine de la mobilité	... et/ou dans la journée du 22 septembre
2005	964	1452
2004	376	1146
2003	265	931
2002	303	1422
2001	0	994

Les partenaires européens

La promotion et l'organisation de la Semaine européenne de la mobilité a permis une forte coordination entre les différents niveaux de gouvernance et les différents acteurs de la campagne.

La coordination de la campagne est basée sur un partenariat entre un **consortium central** (Eurocities, Energie-Cités, Climate Alliance) et les **coordinateurs nationaux** (représentants des ministères et agences nationales, associations et organisations européennes et internationales) avec le soutien politique de la Commission européenne, **DG Environnement**.

*Détail des participations européennes pour l'édition 2006
de la Semaine européenne de la mobilité
(au 1^{er} septembre 2006)*

Pays	Nombre de villes
Allemagne	25
Autriche	37
Espagne	177
France	104
Grèce	1
Hongrie	14
Italie	6
Lettonie	8
Lituanie	12
Malte	1
Norvège	1
Pologne	8
Portugal	24
République tchèque	35
Roumanie	49
Royaume-Uni	31
Slovénie	11
Suède	35
Suisse	5
TOTAL	584

Les trophées 2005 de la Semaine européenne de la mobilité

- **Prix « Bougez autrement »**. C'est le plus prestigieux. Il récompense la meilleure politique pérenne et la meilleure coordination entre les différents acteurs. Pour l'édition 2005 de la Semaine européenne de la mobilité, ce prix est décerné à la ville de **Chambéry Métropole**.

- **Prix « 22 septembre »**. Il récompense la ville qui a mis en place la meilleure action lors de la journée du 22 septembre. Pour l'édition 2005 de la Semaine européenne de la mobilité, ce prix est décerné à la ville de **Cannes**.

- **Prix « de la mobilité citoyenne »**. Il récompense la meilleure association de citoyens aux enjeux de la mobilité par les villes. Pour l'édition 2005 de la Semaine européenne de la mobilité, ce prix est décerné à la ville des **Mureaux**.

- **Prix « de l'originalité »**. Il récompense la mesure la plus originale mise en place pour le transport alternatif. Pour l'édition 2005 de la Semaine européenne de la mobilité, ce prix est décerné à la ville de **Buc**.

- **Prix « de la communication »**. Il récompense la meilleure campagne de sensibilisation destinée aux citoyens. Pour l'édition 2005 de la Semaine européenne de la mobilité, ce prix est décerné à la ville de **Montreuil**.

- **Prix « Entreprise »**. Compte tenu de la thématique spécifique et de la participation des entreprises, un Trophée est prévu pour récompenser l'entreprise qui a mis en œuvre les actions les plus pertinentes dans le cadre d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) à destination de ses salariés. Pour l'édition 2005 de la Semaine européenne de la mobilité, ce prix est décerné à **l'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry**.

Le jury était constitué du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, de l'ADEME et de la FUBlcy.

Prix « Bougez autrement » : Chambéry Métropole



Chambéry métropole regroupe 24 communes et plus de 120 000 habitants. Autorité organisatrice des transports urbains, la communauté d'agglomération met en œuvre un Plan de Déplacements Urbains, qui fixe des objectifs ambitieux pour 2010 notamment :

- passer de 5% à 9% de déplacements en transports en commun
- et de 4% à 7% de déplacements en deux roues.

Pour atteindre ces objectifs, 3 axes sont prévus : améliorer les transports en commun, développer les circulations douces (vélo, marche à pied...) et créer des services pour la mobilité.

Le développement des transports en commun "j'y vais en bus, c'est mon mode de vie"

L'amélioration de l'offre de transports en commun se concrétise avec l'augmentation de la fréquence sur des lignes existantes et la création de nouvelles lignes ; la rentrée 2005 a ainsi marqué une étape importante dans cette évolution du réseau Stac. Des aménagements de sites

propres bus sur les axes structurants et la création de parkings relais aux entrées de l'agglomération sont également en cours d'étude et de programmation.

Les circulations douces "J'y vais en vélo, j'y vais à pied, c'est mon mode de vie !"

50 km de pistes cyclables sont déjà réalisés et 80 le seront d'ici 2010. La vélostation située en gare de Chambéry propose de nombreux services, avec plus de 250 vélos en location, des services de gardiennage, contrôles techniques, marquage...

Les services à la mobilité "A l'école, au travail..., j'y vais sans ma voiture"

Des services à la mobilité se développent avec par exemple la création d'une centrale de mobilité (Mobil'conseils) et d'un site de covoiturage, le développement de plans de déplacements d'entreprises et de plans de déplacements d'établissements scolaires.

Semaine européenne de la mobilité, une semaine pour respirer

La semaine européenne de la mobilité marque un temps fort permettant de faire connaître et de mettre en valeur les actions conduites tout au long de l'année pour inciter chacun à tester des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Cette semaine européenne de la mobilité fait l'objet d'une campagne de communication importante.

En 2005, le **jeu concours "au travail sans ma voiture"** récompensait les entreprises et les salariés faisant un effort pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle : au total, 31 employeurs, de différents secteurs d'activités de l'agglomération et représentant 456 salariés ont participé. Une participation encourageant pour cette première édition. Ce jeu concours sera donc renouvelé cette année encore.

Chaque année, **tous les bus de l'agglomération sont gratuits** sur le réseau Stac mais aussi pour les personnes à mobilité réduite (Citalis). Des actions ponctuelles sont mises en place, comme des navettes bus gratuites pour la journée du patrimoine, des réductions accordées sur des places de cinéma et dans certains magasins pour les personnes utilisant les bus...

En 2005, la semaine européenne de la mobilité a également permis de conduire une importante **concertation publique sur les projets de sites propres bus** ; une exposition itinérante sur le thème de la mobilité a été présentée dans l'ensemble des communes de l'agglomération en partenariat avec les exploitants du réseau Stac et Citalis, le gestionnaire de la vélostation, des associations locales militant en faveur des modes de transports doux.

La semaine européenne de la mobilité permet de **promouvoir l'usage du vélo en ville**, avec des expositions, des démonstrations d'accessoires pour faire ses courses à vélo, des promenades ou encore des vélo-taxis gratuits mis en place dans les différents centres-villes de l'agglomération.

La réussite de la semaine européenne de la mobilité est le résultat d'un travail partenarial, coordonné par Chambéry métropole et qui implique : les exploitants des réseaux (Connex pour le Stac, GIHP SA pour Citalis), l'agence Ecomobilité qui exploite la vélostation, l'ensemble des communes, les associations et tous les habitants concernés : **le prix "Bougez autrement"** remis à Chambéry métropole revient donc aussi à tous ces partenaires !

Toutes les informations sur la semaine européenne de la mobilité 2006 sont en ligne sur le site Internet de Chambéry métropole : www.chambery-metropole.fr

Direction de la Communication

106, allée des Blachères • 73026 Chambéry cedex • tél. 04 79 96 87 35 • fax 04 79 96 87 36



Prix « 22 septembre » : Cannes

La semaine de la mobilité et la journée et la journée « Bougez autrement » dans lesquelles la ville de Cannes s'est particulièrement investie, affichent un bilan positif :

- Communication générale
 - Pose de kakémonos
 - Pose de banderoles
- Diffusion du guide et des badges de l'éco-mobilité
 - Les 16, 19 et 20 septembre, public concerné : environ 12 000 scolaires (maternelles, primaires), collégiens et lycéens, enseignants, parents d'élèves
 - Les 17 et 18 septembre dans le cadre de Flore Passion public de 8 à 10 000 personnes
 - Le 18 septembre course pédestre Bd Carnot
 - Le 20 septembre information et programme aux Clubs du 3ème age
- Le 21 septembre stands sur 3 marchés (Forville, la Bocca, Gambetta) plus de 100 visiteurs par marché
- Le 22 septembre, journée "en ville sans ma voiture", forum de la mobilité en présence d'associations environnementales (400 à 500 visiteurs) : CSIL, CPIE, Méditerranée 2000 Sécurité Routière, QUALITAIR, l'ADEME, Stand de prêt de véhicules et de vélos électriques
- Déambulation dans toute la ville de véhicules électriques pavoisés avec l'affiche de la semaine et distribution du guide

La pérennité de la démarche

Fortes des résultats de l'édition 2005 sensibilisant les Cannoises et les Cannois à faire un geste de citoyen écologique en les invitant à utiliser les modes de transports doux, la ville de Cannes poursuit sa démarche engagée dès l'approbation du Plan de Déplacement Urbain en mai 2004.

C'est ainsi qu'en 2006, la ville dans le cadre d'actions pérennes pour asseoir cette démarche, poursuit avec par exemple : la mise en place de pistes et bandes cyclables, l'aménagement de sentiers piétonniers, l'acquisition de véhicules électrique pour son parc roulant... et son inscription dans le cadre de l'édition 2006 de la semaine européenne de la mobilité pour sensibiliser la population en faveur des déplacements en mode doux, la marche à pied, l'utilisation des transports en commun, et les énergies propres

Prix « de la mobilité citoyenne » : Les Mureaux



Politique pérenne en matière de mobilité durable :

Force est de constater ces dernières années, l'engouement de la population pour les questions environnementales. Et à ce titre, la mobilité des mureautins tient une place particulièrement importante. Si les problèmes sont identifiés et les solutions possibles, les points de vue divergent trop souvent au profit d'intérêts privés. Pour contrer ce genre de vision, la Ville des Mureaux agit dans l'intérêt général de tous ses administrés en les informant régulièrement des multiples possibilités de déplacements au sein du territoire communal et bien au-delà. In fine, l'un des buts à atteindre est bien de familiariser la population à une utilisation plus rationnelle des modes de déplacements pour réduire une partie des effets négatifs induits sur l'environnement. Pour cela, les Services Techniques de la Ville tente de coordonner au mieux l'ensemble des modes de déplacements au sein d'une politique globale des déplacements. Parmi les objectifs identifiés, il s'agit de rendre les modes de transport complémentaires et non plus concurrentiels. C'est pourquoi, la Ville détient un rôle moteur auprès de la population pour encourager tous les administrés à utiliser de manière réfléchie et durable les modes de transport.

Actions menées par votre collectivité durant la SEM 2005 :

- Distribution du guide de l'éco-mobilité « Bougez, Autrement » à tous les services municipaux et mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie des Mureaux.
- Renforcement de la communication concernant la limitation à 30km/h dans les rues du centre-ville
- Communication à propos des nombreux aménagements réalisés pour les cyclistes (pistes, bandes et contre sens cyclables, ainsi que la création d'une offre de stationnement adaptée (arceaux pour deux roues)
- Réflexion sur l'organisation d'un nouveau plan de circulation et de l'optimisation de l'offre de stationnement tant de surface qu'en structure => Intérêt du turn over pour favoriser le dynamisme des activités commerciales.

Navette Fluviale : samedi 17, dimanche 18 et lundi 19 Septembre 2005

- En lien avec l'exposition Fleurs en Seine aux Mureaux (week end) et le marché de Meulan le lundi.
- Traversée de la Seine entre les deux rives pour découvrir une alternative fiable et durable à l'automobile
- Gratuité pour toutes les personnes transportées
- Service continu : toutes les demi-heures : De 9h30 à 19h
- Distribution du guide de l'éco-mobilité à tous les passagers
- Organisation du fléchage pour indiquer où se situait la péniche aux Mureaux et à Meulan
- Distribution d'un questionnaire à tous les passagers de la péniche pour obtenir leur avis sur ce type d'action.
- Diffusion d'un article dans Le Journal de la Ville des Mureaux (diffusion : 13000 exemplaires)
- Pendant les trois jours : 1 500 personnes transportées
- Coût pris à la charge de la Ville des Mureaux à 100% : 6 000 euros.

SNCF : mercredi 21 septembre 2005

- Arrêté temporaire d'interdiction d'accès aux automobiles : raquette intérieure de la gare routière – place du 8 mai 1945.
- Présentation d'un autocar NOCTILIEN : de 9h à 19h.
- Lancement de la ligne Paris Saint Lazare – Les Mureaux – Mantes-la-Jolie
- Pendant la nuit : à partir du dernier train et jusqu'au premier train => un autocar toutes les heures.
- Présence de personnel pour distribuer des fiches horaires

CTCOP : jeudi 22 septembre 2005

- CTCOP = Compagnie des Transports Collectifs de l'Ouest Parisien
- Arrêté temporaire d'interdiction d'accès aux automobiles : raquette intérieure de la gare routière– place du 8 mai 1945.
- Présentation d'un autocar de la nouvelle ligne « Express A14 » : de 9h à 19h.
- Informations concernant cette nouvelle offre de transport : LES MUREAUX ⇔ LA DEFENSE

Prix « de l'originalité » : Buc



Enclavé entre Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, Buc, village de 5 800 habitants, a engagé depuis plusieurs années une politique de mobilité durable, sur la base d'un dispositif d'aménagement et de sécurisation de la circulation et des transports, nourri d'un dialogue soutenu avec ses concitoyens. Pour ce faire, la municipalité a notamment choisi d'y promouvoir vitesse apaisée et circulations douces.

En 2001, elle créait déjà sa première zone 30 avec des aménagements spécifiques, protégeant ainsi quelques 1500 écoliers, collégiens et lycéens du quartier du Haut-Buc et offrant aux piétons, cyclistes et véhicules les moyens de mieux cohabiter.

Plus récemment, la commission sécurité, circulation, transports, présidée par Jean-Luc Pessey, maire-adjoint, analyse, en relation avec la communauté de communes du Grand Parc, le tracé de circuits touristiques pour les circulations douces. Elle étudie, par ailleurs, la faisabilité de circuits de circulations fonctionnelles, en lien avec Toussus-le-Noble, les Loges-en-Josas et Versailles, en vue de faciliter, entre autres, la desserte à vélo du lycée franco-allemand et du collège Martin Luther King de Buc.

Buc, ville amie des circulations douces

C'est afin de donner visibilité et valeur d'exemplarité aux travaux et actions qu'elle a pu mener dans ce domaine, que la municipalité de Buc a souhaité participer pour la première fois en 2005 à la Semaine européenne de la mobilité.

A l'occasion de cette 4^{ème} édition, elle inaugurerait sa deuxième zone 30, couvrant le périmètre du complexe scolaire du Pré Saint-Jean et de ses résidences environnantes, de la mairie, de l'église et du centre culturel.

Elle créait un dépose-minute devant le groupe scolaire Louis Clément ainsi qu'une écluse avec by-pass pour les vélos.

Une exposition pédagogique en mairie et la diffusion des outils de communication dans les écoles ont permis de sensibiliser parents et enfants à cette notion de mobilité durable et aux moyens d'y participer.

Une journée de transport en commun à titre gratuit a été offerte à tous par la société SAVAC Chevreuse.

Le dimanche 15 septembre 2005, une balade à vélo* à travers la ville était organisée et suivie par des dizaines de familles bucoises afin de leur faire découvrir les nouveaux aménagements à leur disposition, en faveur des circulations douces.

L'ensemble du programme des actions a été relayé sur le site internet de Buc et a fait l'objet de nombreuses reprises dans les médias.

Le « pédibus » et le « vélobus », ont été lancés en novembre dernier par l'association VéloBuc et des parents bénévoles.

Depuis 2004 une campagne de promotion du co-voiturage, fait l'objet d'une plate-forme en ligne sur le site web de Buc.

Contact Ville de Buc : Jean-Luc PESSEY, Maire-adjoint délégué à la sécurité, circulation, transports -
Tel : 06 07 75 40 23 - j-l.pessey@mairie-buc.fr
Site de Buc : www.mairie-buc.fr

*en partenariat avec **VéloBuc**, Association piétons & vélos à Buc

Prix « de la communication » : Montreuil



En 2005 à Montreuil a eu lieu la journée « Bougez autrement » avec une adaptation des dispositifs antérieurs de la Journée sans voiture : il s'agissait principalement de se déplacer autrement pour se rendre dans les lieux du patrimoine de la ville.

Le lien avec les Journées européennes du Patrimoine

Le choix de la date du samedi 17 septembre a permis de revoir concrètement une manifestation sous l'angle des déplacements alternatifs à la voiture et parallèlement de donner des objectifs culturels ou festifs à toutes les formes de déplacements doux (marche, vélo, roller...). Cette date a

permis une meilleure participation des scolaires le matin, des associations locales dont certaines pour la première fois, et une meilleure adhésion des commerçants.

« Toute la ville en zone 30 »

Des messages pédagogiques incitant à la prudence ont été distribués aux automobilistes aux différentes entrées principales de la ville. Ce dispositif de communication positive a été mieux vécu que le dispositif antérieur de fermeture de périmètre.

Les circuits organisés

La « boucle des trois parcs », sentier balisé de randonnée a été mis en valeur par le marquage au sol d'une ligne continue jaune permanente de 11 km. Des circuits –adaptés de ce parcours- ont été effectués par des associations de randonneurs et de découverte, une associations de cyclistes et par des rollers.

Les déplacements alternatifs à la voiture

Les transports en commun ont été à l'honneur avec des animations sur la ligne de bus 122 qui traverse toute la ville, un bus-expo sur les transports départementaux avec le Conseil Général du 93 et la RATP sur la place Jean Jaurès, et le lancement de la destruction de l'ancienne gare routière en milieu de journée. Les Taco' (véhicules de transports alternatifs à la demande) ont été également de la partie. Un « petit train » mis à disposition par le magasin Monoprix et des calèches pouvaient convoier gratuitement les habitants d'un pôle d'animation à un autre.

Les véhicules GPL et électriques de la ville pouvaient servir de navette gratuite pour les habitants. **Des vélos** étaient proposés en prêt et une station de marquage de vélo, financée par le Conseil Général, était présente.

Ces différents moyens de déplacement permettaient de rejoindre les différents pôles d'animations :

- **le quartier des murs à pêches** (site horticole patrimonial), le musée horticole du jardin école, les 3 grands parcs,
- Le Centre ville : **malgré la démultiplication des pôles d'animations, le centre ville est resté très attractif notamment à l'occasion du lancement de la démolition de l'ancienne gare routière.**
- **L'Autoroute A 186 sans voiture** : cette neutralisation d'une partie de la bretelle de l'autoroute reste l'élément phare de cette journée. Elle permettait de faire l'expérience exceptionnelle de la découverte à la fois d'un site peu connu car fermé habituellement aux piétons et aussi le tracé de la future voie paysagère accueillant le tramway.

Prix « Entreprise » : Aéroport de Lyon Saint-Exupéry



Aller plus loin pour rapprocher les hommes

Parce que les AEROPORTS DE LYON font de leur responsabilité environnementale une valeur essentielle à respecter, ils se sont impliqués du 16 au 22 septembre 2005 dans la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Au programme du 16 au 22 septembre, toutes les actions choisies étaient basées sur la sensibilisation aux modes de transports alternatifs. Elle a été faite auprès du personnel travaillant sur la plate-forme aéroportuaire de Lyon-Saint Exupéry mais également auprès des 25 000 passagers et accompagnants qui circulent chaque jour sur l'aéroport.

Partout, dans les aérogares, les entreprises du site, dans le réseau Satobus et les abris bus, plus de 250 affiches réalisées pour l'occasion ont été placardées. Elles rappelaient la démarche sous le slogan « **Donne de l'air à ma planète** » en promouvant l'utilisation des transports en commun.

Des guides de bonnes pratiques, édités par le Ministère de l'Ecologie, ont été distribués toute la semaine.

Le 20 septembre toute la journée, une démonstration, accessible à tous, a été faite par COPARLY (*) sur les effets de la pollution automobile.

Cette sensibilisation a été accentuée auprès du personnel de la C.C.I. de Lyon, gestionnaire des Aéroports de Lyon, afin de favoriser les moyens alternatifs de transports que sont le vélo, le covoiturage, les transports en communs...

Via un calculateur d'émissions polluantes, chaque salarié pouvait connaître la quantité d'émission CO₂ évitée, en fonction la durée de son engagement, de son type de véhicule, du nombre de kilomètres parcourus entre son domicile et son lieu de travail ; et s'est vu remettre un diplôme d'Eco-acteur.

Puis, le 20 septembre, une conférence a été proposée aux personnels des Aéroports de Lyon sur le thème « **Donne de l'air à ma planète** ». L'ADEME est intervenue sur le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE). Un débat a ensuite été mené sur les mérites et contraintes des véhicules propres utilisés par l'Aéroport Lyon-Saint Exupéry.

Les études faites par la Coparly démontrent l'importance de la pollution produite par le transport routier. La semaine européenne de la mobilité est, pour les Aéroports de Lyon, un moyen d'affirmer leur engagement, depuis de nombreuses années, dans le domaine du Développement Durable.

() COPARLY : Comité pour le Contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la Région Lyonnaise*

Les partenaires institutionnels de la Semaine



L'ADEME partenaire de la Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre

L'amélioration des déplacements urbains est une préoccupation majeure pour le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et constitue une réponse concrète aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux économies d'énergie. Il devient en effet urgent de limiter la place de la voiture individuelle dans la ville en incitant les Français à utiliser d'autres modes de déplacement : la marche, le vélo, les transports collectifs, l'auto-partage, le covoiturage...

La Semaine européenne de la mobilité est tout particulièrement l'occasion pour l'ADEME d'accompagner les Français dans leurs réflexions sur les modes de transports en présentant des exemples d'actions réalisées et en mettant à disposition des brochures, affiches, expositions illustrant les bonnes pratiques de la mobilité. Les délégations régionales de l'ADEME et les Espaces INFO ENERGIE sont présents sur le terrain pour renseigner le public.

Alors qu'en France les principaux secteurs d'activité stabilisent ou diminuent fortement leurs rejets en CO₂ (gaz carbonique, principal gaz à effet de serre), le secteur des transports se distingue par des émissions fortes (35 % des émissions) et une croissance de + 23 % entre 1990 et 2005. En outre, le contexte actuel de flambée du prix du pétrole donne plus que jamais des raisons sérieuses d'envisager non seulement l'utilisation de carburants moins polluants mais aussi d'encourager d'autres solutions de déplacements qui en outre, sont aussi les moins polluantes.

Agir sur les comportements, développer les modes de déplacements alternatifs ...

L'ADEME accompagne la Semaine de la mobilité qui a pour objectif de sensibiliser les publics à l'utilisation trop systématique de la voiture individuelle en ville et de favoriser les modes de déplacements moins polluants, plus économes en consommation d'énergie et moins générateurs d'émissions de gaz à effet de serre (CO₂) :

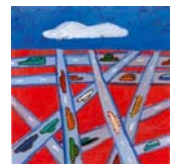
- les transports en commun : **train, métro, tramway, bus,**
- les modes de transports doux : **marche à pied, vélo, roller...** (ils sont en plus bénéfiques pour la santé !),
- **l'auto-partage, le covoiturage,** ainsi que, pour les zones rurales, **le transport à la demande,**
- **les véhicules propres.**

L'action de l'ADEME sur la mobilité

L'ADEME intervient sur le terrain auprès des collectivités et des entreprises en tant qu'expert et soutien financier. Avec ses délégations régionales, elle participe ainsi à la mise en oeuvre des politiques locales et apporte des solutions de transports durables, comme les Plans de déplacements Entreprises ou les Plans de déplacements des établissements scolaires.

- **Le « Plan de déplacements entreprise » (PDE)**

le PDE est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements des salariés, des visiteurs, des fournisseurs ou des clients d'une entreprise, d'une collectivité locale ou d'une administration. Il aboutit à la mise en place d'un plan de mobilité. Sont ainsi privilégiées



En l'espace de 40 ans, les transports sont devenus le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France **représentant 28% des émissions nationales aujourd'hui** et 35 % des émissions de CO₂.

toutes les solutions de transport permettant de limiter l'utilisation de la voiture individuelle : la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le co-voiturage, les véhicules propres...

Près de 250 PDE ont ainsi été réalisés à ce jour avec le soutien de l'ADEME et de ses délégations régionales.

Au CEA de Grenoble (4 000 salariés), le PDE a permis, dès 2003, l'aménagement et l'extension de 2 lignes de bus, la participation aux frais d'abonnement de transports en commun, à hauteur de 60% mais aussi la mise en place d'une navette interne et la mise à disposition d'une flotte de 350 vélos.

Le PDE de France Télécom à Lyon (1 500 salariés), initié en 2001, a débouché sur la création d'abonnements transports en commun à tarif préférentiel et la sécurisation des aménagements piétonniers. La démarche est une réussite : le transfert de la voiture individuelle, principalement vers le transport en commun est de 6 %. Depuis, le projet s'est également étendu à la totalité des implantations du Grand Lyon (3 800 salariés) puis au site de Saint-Étienne

Durant la Semaine de la mobilité, l'ADEME présentera **un nouveau site internet dédié aux Plans de déplacements entreprises** (www.plan-deplacements.fr).

- **Le "Plan de déplacements des établissements scolaires" (PDES)**

le PDES ou autobus pédestres (ou cyclistes) permet de repenser les trajets domicile-écoles autrement qu'en utilisant les voitures des parents. Les enfants peuvent se rendre à l'école en groupe organisé, encadrés par des parents, à pied ou en vélo. De nombreux projets existent dans les régions, accompagnés par l'ADEME et ses délégations régionales.

Ainsi à Forcalquier (04), 50 élèves (sur 453) des écoles Espariat, Fontaris et Jeanne d'Arc viennent désormais à l'école à pied.

A Tournefeuille (31), des parents et des enseignants du Groupe scolaire Mirabeau ont organisé, dans le cadre de l'association Ecolavélo, un ramassage scolaire à vélo sous la forme d'un vélobus assurant le trajet domicile-école des enfants : 50 enfants utilisent quotidiennement le « bus à vélo », ce qui réduit le nombre de voitures et permet d'éviter l'émission de près de 3,8 tonnes de CO₂ par an. Cette démarche s'est depuis étendue à 3 autres groupes scolaires de la ville. En tout, 147 enfants encadrés par 58 accompagnateurs empruntent régulièrement 13 lignes de ramassage sur la commune de Tournefeuille.

Enfin, la Semaine de la mobilité est aussi l'occasion pour l'ADEME de présenter **son implication dans la campagne internationale « Marchons vers l'école »**, opération organisée en France par l'ADEME et déclinée en régions par ses délégations régionales auprès des établissements scolaires. L'objectif de cette opération est de favoriser la marche des enfants et la pratique du vélo dans leurs trajets quotidiens domicile/école.

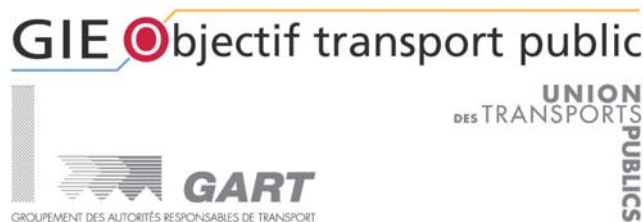
L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Industrie et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr

- **Relations presse ADEME - H & B Communication**

Nadège Chapelin – Claudia Berthol : 01 58 18 32 45 – n.chapelin@hbcommunication.fr

GIE Objectif transport public



Créé en 2005 par le Groupement des autorités responsables de transport (GART) et l'Union des transports publics (UTP), le GIE Objectif transport public a pour mission de faire la promotion du transport public et de sensibiliser les professionnels du secteur et le grand public aux enjeux de la mobilité durable.

La mise en oeuvre de cette stratégie se concrétise par l'organisation de manifestations d'envergure, notamment :

- La **Semaine européenne de la mobilité** qui se déroule chaque année en septembre dans toute la France.
- **Transports Publics, le salon européen de la mobilité**, dédié aux professionnels, qui a lieu à Paris les années paires.
- Les **Rencontres nationales du transport public**, congrès professionnel en région les années impaires.

Dans la logique de sa mission, le GIE Objectif transport public a pris pleinement part au comité de pilotage national de l'opération pour relayer la campagne auprès des autorités organisatrices de transports et des entreprises exploitantes des réseaux de transport public. Son action a consisté à promouvoir et soutenir les initiatives mises en place localement par les acteurs du transport public.

En effet, des actions en faveur de la mobilité durable sont conduites chaque année par les réseaux de transports : mise en place de parcs relais et de navettes contribuant à désengorger les centres villes, inaugurations de couloirs de bus, de nouvelles lignes et dessertes, de nouvelles rames de train, tram ou métro, conversion des flottes de bus aux énergies non polluantes, promotion des énergies alternatives et des modes doux parmi lesquels le vélo, signatures de Plans de Déplacements d'Entreprise et mise en place de Plans de Déplacements d'Administration, création de pédibus pour les enfants, efforts en matière d'accessibilité des transports publics, opérations de sensibilisation sur la mobilité durable et l'éco-citoyenneté auprès du grand public ou des scolaires...



Une association de collectivités territoriales pour le développement de l'usage du vélo

Le Club des villes cyclables, créé en 1989 par dix villes pionnières, regroupe aujourd'hui plus de 850 communes, parmi lesquelles les grandes agglomérations, deux départements et deux régions – l'Île-de-France et Rhône-Alpes – représentant plus de 16 millions d'habitants.

Il est un acteur majeur pour favoriser « l'écomobilité », pour développer une organisation de l'espace qui réconcilie piétons et cyclistes avec les autres modes de déplacement.

Pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement des zones 30 et des quartiers tranquilles, pour l'amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons...

Le Club des villes cyclables est engagé dans une démarche intermodale et partenariale. En effet, le vélo ne doit pas être considéré seul mais comme un élément de la chaîne des transports.

Ainsi, dans le cadre d'une approche de type Plans de déplacements urbains (PDU), intégrant la nécessaire concertation avec les associations et les autres acteurs de la vie urbaine et économique, on pourra à la fois diminuer la place de l'automobile dans la cité et accroître la part conjointe du vélo et du transport public.

Le Club des villes cyclables, interlocuteur privilégié des Pouvoirs publics, est une force de proposition sur les aménagements, l'évolution du Code de la route vers un « Code de la rue »... Il est à la fois un lieu d'échanges et de réflexion, et un lieu où s'élaborent des propositions concrètes.

Les atouts du vélo sont reconnus : moyen de transport écologique, économique, bon pour la santé, respectueux de l'espace... autant de vertus qui en font un moyen de déplacement urbain idéal sur les courtes distances. Et en ville, un trajet en voiture sur deux fait moins de trois kilomètres !

Aujourd'hui, le vélo est l'emblème d'une vie en ville plus libre et plus équitable. Et 80 % des Français sont des urbains ! Cette conception rencontre l'opinion, de plus en plus sensible aux améliorations du cadre et du rythme de vie.

Pour être efficace, une politique cyclable ne peut être engagée seule : elle doit s'inscrire dans une politique globale des déplacements et favoriser la mobilité pour tous.

Club des villes cyclables

33 rue du Faubourg Montmartre – 75009 Paris

tél 33 (0) 1 56 03 92 14 – fax 33 (0) 1 56 03 92 16

e-mail info@villes-cyclables.org

Site internet : www.villes-cyclables.org

Principales publications :

- *Des voies pour le vélo : 30 exemples de bonnes pratiques en France*
- Certu, Club des villes cyclables, Gart, Ademe, 2003
- *Les fiches techniques du Club des villes cyclables et du Certu* : Editées depuis 1993
- *Compte-rendu des congrès depuis 1990*



Fédération française des Usagers de la Bicyclette

Semaine de la mobilité 2006

Strasbourg, le 28 août 2006

La FUBicy, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, fédère un réseau de 140 associations membres qui font la promotion de l'usage quotidien du vélo.

- Elle représente les cyclistes « quotidiens » auprès des institutions
- Elle favorise les échanges d'expérience entre associations
- Elle organise des actions de promotion du vélo
- Elle a des collaborations régulières avec les acteurs transports & environnement : Ministère Ecologie, Ministère Transports, Club des Villes Cyclables, ADEME, ADC, FFCT, FNAUT, FNE,...

Ses actions sont d'étudier, proposer, sensibiliser, promouvoir et faciliter l'usage du vélo par :

- Des propositions de réforme, comme le « code de la rue »
- des actions de proximité
- des enquêtes
- des actions de portée nationale comme sur la prévention du vol des vélos (marquage des vélos, tests d'antivol, préconisations...), sur la santé par les déplacements réguliers à vélo (campagne 2006 « A vélo, c'est la santé »), etc.

Quelques actions :

- Vélo-école, vélobus : "Convois-vélos, vélos qu'on voit", et en plus, c'est bon pour la santé, à *Bordeaux, Chambéry, Champigny, Dieppe, Grenoble, Le Havre, Lille, Montreuil, Nantes, Salon de Provence, Strasbourg, Toulouse, ...*
- Déplacements domicile-travail et PDE : jusqu'à 5 km en ville, le vélo est le plus rapide, des références exemplaires à Grenoble à ST Microelectronics et dans de nombreuses villes
- Places de stationnement sécurisées et bien situées
- Intermodalité avec les transports en commun : une solution efficace pour les pendulaires.
- Déplacements quotidiens : une majorité de citoyens peuvent faire une partie de leurs trajets à vélo.

Contact :

FUBicy - Fédération française des Usagers de la Bicyclette
Maison des Cyclistes - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg
Tél.: 03 88 75 71 90 / Fax : 03 88 36 8465

<http://fubicy.org>

fubicy@fubicy.org

Les partenaires privés de la Semaine

MONOPRIX

Agissons pour demain tous les jours

Monoprix, partenaire de la Semaine européenne de la Mobilité¹ du 16 au 22 septembre

*Pionnier du développement durable depuis plus de 15 ans, Monoprix est partenaire de la cinquième édition de la Semaine européenne de la Mobilité¹. Consacrée au changement climatique, l'édition 2006 s'attache plus particulièrement, en France, à promouvoir **une mobilité responsable et durable** grâce aux modes de transports moins polluants.*

Informier et sensibiliser pour faire de chacun un acteur de la mobilité durable

Aux côtés des coorganisateur et afin de donner de l'ampleur à l'événement, Monoprix diffusera, du 16 au 22 septembre, des messages d'information et de sensibilisation sur son site www.monoprix.fr et sur Radio Monop, dans l'ensemble de ses magasins.

Soutenir et promouvoir une meilleure gestion de la mobilité à Paris

Avec plus d'un tiers de ses magasins situés à Paris et dans sa région, Monoprix occupe une place privilégiée dans la capitale.

Aux côtés de la Mairie de Paris, elle-même partenaire de l'événement, Monoprix mettra à disposition, tout au long de l'opération, dans ses 121 magasins parisiens et d'Ile de France, le dépliant "Paris soutient les mobilités innovantes"². Les Franciliens pourront y consulter les solutions mises en oeuvre par la Ville pour **modifier durablement les habitudes de déplacement**, ainsi que le programme des animations de la Semaine.

Monoprix, enseign pionnière dans le développement de moyens de transport plus respectueux de l'environnement

Depuis 2000, Monoprix mène une réflexion pour développer des solutions de transport plus respectueuses de l'environnement. Afin d'**encourager les déplacements piétonniers et limiter l'usage de la voiture en centre-ville**, Monoprix a mis en place un service de **prêt de poussettes de marché**, le plus souvent isothermes, dans près de 200 magasins. L'enseigne propose également des **livraisons à domicile** qui sont assurées par des camionnettes, dont certaines fonctionnent au **GNV** (Gaz Naturel pour Véhicule), ou par **des triporteurs à assistance électrique**. Pour livrer ses magasins, Monoprix utilise également des camions au GNV. Deux sont d'ores et déjà en circulation et l'objectif est de porter leur nombre à 50 d'ici 3 ans. En outre, depuis 2003, l'enseigne développe le **transport fluvial** depuis le port du Havre. En 2005, **80% des marchandises "grand import"** ont ainsi été acheminées par ce biais, ce qui a permis de réaliser une économie annuelle de 50 tonnes équivalent CO₂. Enfin, à partir de fin 2007, plus de 185 000 tonnes de marchandises devraient être acheminées par **feroutage** vers les magasins parisiens.

Monoprix, enseign leader du centre-ville, est présente dans 85% des villes de plus de 50 000 habitants. Elle possède près de 300 magasins et compte 18000 collaborateurs. Son chiffre d'affaires en 2005 était de 3300,1 millions d'euros HT consolidé (Normes IFRS).

Relations avec la presse :

Naina Rambatomanga / Hélène Sorin : 01 55 20 85 02, n.rambato@harrison-wolf.com
h.sorin@harrison-wolf.com

Catherine Bachelot Faccendini : 01 55 20 74 42, cbachelot@monoprix.fr

¹ La Semaine Européenne de la Mobilité est co-organisée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer, l'ADEME, le GIE Objectif transport public.

² Dépliant édité par la Mairie de Paris

Actu-Environnement est partenaire de la Semaine européenne de la Mobilité

Actu-Environnement.com s'implique dans la Semaine européenne de la Mobilité en relayant auprès de son lectorat, les informations sur les modes de déplacements urbains et leurs effets sur le réchauffement climatique.

En France, les transports sont responsables de 60 à 80 % des émissions de particules, de 40 % des émissions d'oxyde d'azote et sont à l'origine de 35 % des rejets en dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre. Dans ce contexte, la cinquième Semaine européenne de la Mobilité, qui aura lieu du 16 au 22 septembre, aura pour thème principal en 2006 : le changement climatique. De plus, avec la hausse importante des cours du pétrole, l'ensemble des citoyens est réceptif aux questions de déplacement et des transports.

Engagé depuis plus de 3 ans pour l'environnement et conscient de l'enjeu majeur que constitue la lutte contre l'accroissement de l'effet de serre, Actu-Environnement a décidé de s'associer à la Semaine européenne de la Mobilité.

Avec pour slogan « Bougez autrement, la meilleure énergie c'est la vôtre », cette semaine représente en effet l'occasion pour tous, entreprises, collectivités, individus, d'adopter une démarche éco-citoyenne en se familiarisant aux bonnes pratiques :

- Préférer le bus, le vélo ou la marche à pied pour les courts trajets,
- Conduire doucement pour limiter les émissions de CO₂,
- Rouler au maximum fenêtres ouvertes avant d'enclencher la climatisation.

Riche d'un lectorat important et diversifié (professionnels du privé ou du public, associations, collectivités, mais aussi grand public averti), Actu-Environnement assurera la promotion de la Semaine en constituant un relais d'information idéal pour favoriser :

- La promotion de la mise en œuvre de Plans de déplacement d'entreprise,
- Le recensement des actions associatives de sensibilisation,
- L'adoption de mesures pérennes en faveur des transports en commun et des modes de transports doux dans les collectivités,
- La sensibilité du grand public aux modes de transports alternatifs.

Webzine dédié à l'actualité professionnelle du secteur de l'environnement et du développement durable ouvert depuis 2003, Actu-Environnement diffuse aussi bien des informations économiques et réglementaires que sociétales ou écologiques.

www.actu-environnement.com

Contact presse : Rachida BOUGHRIET
boughriet@actu-environnement.com
Tél : 01.45.86.92.26 - Fax : 01.45.86.92.61



LA DÉMARCHE CART'COM ÉCO

Cart'Com fabrique chaque année 70 millions de cartes postales représentant 400 tonnes de carton.

À son niveau, Cart'Com a décidé par une démarche volontaire d'agir vis à vis de l'environnement en décidant de basculer la totalité de sa production sur un carton recyclé depuis janvier 2005.

Outre la sauvegarde de plus de 3 hectares de forêt par an, Cart'Com se positionne comme une entreprise responsable et souhaite au delà du personnel interne impliqué, sensibiliser ses partenaires, clients et le grand public à sa "démarche Éco" pour qu'ils y adhèrent et s'y impliquent à leur tour.

"SOYONS PLUS IMPLIQUÉS, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS..."

... est notre philosophie !

Déjà partenaire de nombreuses manifestations sur l'environnement, d'expositions sur la publicité responsable, Cart'Com a été reconnu entreprise citoyenne en 2005 par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable et soutenait la Semaine européenne de la Mobilité 2005, ainsi que la Semaine du développement durable 2006.

WWW.CARTCOM.FR



Communiqué de presse

Insert, entreprise responsable et citoyenne, axe ses priorités sur un développement raisonné de son activité

Leader de l'affichage piéton en centre-ville, Insert possède une réelle connaissance de la mobilité – mode doux - au travers de l'analyse des déplacements quotidiens des citoyens. Insert commercialise des espaces publicitaires de micro-affichage intégrés dans l'environnement urbain.

Conscient de son rôle déterminant auprès des collectivités et des commerces de proximité, Insert agit en faveur du développement durable, en alliant équité sociale, efficacité économique et respect de l'environnement.

Première entreprise a signé le 4 avril dernier une charte entreprise/handicap avec Renaud DUTREIL - *Ministre des PME du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales* et PATRICK GOHET - *Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées*; Insert s'engage à participer à la mise aux normes en termes d'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, aux côtés des commerces partenaires d'Insert.

Préserver l'environnement est également un axe majeur de réflexion pour l'entreprise. Insert améliore l'intégration de son parc dans le paysage urbain grâce à la création d'une charte qualité. Celle-ci permet de dédensifier, d'aligner et d'unifier les dispositifs par commerce. Après deux années de recherche et de développement, l'entreprise met en place un nouveau mobilier recyclable permettant une meilleure intégration dans l'environnement.

Insert est une entreprise engagée qui travaille au quotidien pour informer et sensibiliser les citoyens au respect de l'environnement et améliorer l'accessibilité quotidienne des 37 000 commerces du réseau Insert en participant à la vie des centres villes.

Insert, dans le cadre de son partenariat avec la semaine de la mobilité, met à disposition 1 200 faces de son réseau d'affichage pour appuyer la communication du Ministère de l'Ecologie et du développement durable, le Ministère des transports et de l'ADEME.

Contacts

Ann-Céline Blanc Larroque
Communication Insert
6, boulevard de la Libération
93284 Saint Denis cedex
01 48 09 61 02 / 06 23 65 73 80
ablanc-larroque@insert.fr



Septembre 2006 : metro partenaire du de la Semaine Européenne de la Mobilité

A l'occasion de cette semaine citoyenne, Metro France consacre un dossier spécial le 19 septembre : à lire, les nouveaux déplacements et modes de transport, comment moins polluer sans oublier l'aspect technologique au service de la mobilité.

Metro France, le premier quotidien d'information gratuit, est distribué du lundi au vendredi à 880 000 exemplaires dans les 10 plus grandes agglomérations de France.

Lancé en France le 18 février 2002 à Paris et Marseille, puis à Lyon le 18 mars suivant, Metro France a continué son développement en 2004 avec Toulouse (19 janvier), Lille (2 février), Aix et Aubagne (3 mars), Bordeaux (7 Mai) et Nice (6 décembre) puis au début 2005 avec Nantes, Rennes et Strasbourg (le 1^{er} Février) et en 2006 à Cannes (20 mars) et à Saint Etienne (18 septembre) .

Avec plus de 3 millions de lecteurs chaque semaine, Metro attire un lectorat jeune, urbain et actif, séduit par le concept d'un quotidien moderne et en prise avec son temps, par un contenu éditorial riche et dense permettant une lecture rapide d'articles concis et objectifs, par une maquette dynamique, colorée et privilégiant les entrées de lecture et le repérage.

Avec une moyenne de 20 pages du lundi au vendredi, Metro France présente l'essentiel de l'actualité nationale, internationale, locale, sportive et économique ainsi que de nombreux rendez-vous hebdomadaires liés à la consommation (High-tech/Jeux Vidéo, Forme/Santé/Beauté, Voyages&Loisirs, Emploi/Formation,) et à la culture (Musique, Scènes/Expos, Cinéma, Livres, Média/People), renforçant ainsi la proximité avec ses lecteurs et ses annonceurs.

Metro est le quotidien international qui connaît la plus importante et la plus rapide croissance dans le monde entier. 69 éditions quotidiennes sont publiées et distribuées à plus de 8 millions d'exemplaires dans 93 métropoles, dans 21 pays en 19 langues, à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et du Sud et l'Asie. Metro attire ainsi un lectorat unique, jeune, actif, urbain, ciblant plus de 18,5 millions de lecteurs chaque jour et plus de 37 millions de lecteurs par semaine.

Pour en savoir plus : www.metrofrance.com

Contact Presse :

Frédéric Henry Communication

Frédéric Henry, 01 55 34 24 24

www.frederic-henry.com



VINCI Park, leader européen du stationnement, a choisi d'être partenaire de la Semaine Européenne de la Mobilité « Bouger autrement », afin d'affirmer son engagement en faveur d'une mobilité durable aux côtés des collectivités locales.

L'adaptation de la ville à la voiture appartient désormais à un passé révolu. Il faut dorénavant penser à un développement harmonieux des transports collectifs, des circulations douces et de la voiture individuelle dans l'espace urbain .

Le stationnement, situé au confluent des différents modes de transports, doit jouer un rôle essentiel dans une mobilité raisonnable où chacun peut emprunter le mode de transport qui lui est utile, dans le respect des contraintes collectives.

VINCI Park, qui est l'un des principaux exploitants mondiaux de stationnement intermodal, inscrit sa démarche de déplacement durable dans une logique de dialogue et de complémentarité entre les différents modes de transports.

Après avoir mis plus de 5.000 vélos à disposition des automobilistes dans ses parcs de stationnement, afin de les inciter à diminuer l'usage de leur voiture au profit de modes de transports respectueux de l'environnement, VINCI Park souhaite désormais ouvrir une nouvelle forme de dialogue avec les transporteurs publics, offrant ainsi aux français qui se déplacent une prestation économiquement raisonnable et adaptée à leurs besoins, grâce à la qualité des services fournis et à la conception de ses parcs de stationnement.

Durant la Semaine de la Mobilité, VINCI Park diffusera le guide « Bouger autrement » au sein de 166 parcs, répartis dans 20 villes françaises.

VINCI Park

61, avenue Jules Quentin – 92000 Nanterre Cedex

www.vincipark.com

Contact Presse : GO PUBLIC / Agnès GUILLARD

Tél. : + 33 1 40 20 12 32